



Délibération n°129

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016

URBANISME - TRAVAUX

Création de la ZAC « Business Parc » sur le site de la Faculté de Pharmacie.

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 15 décembre à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Premier Vice-Président du Conseil Départemental.

VOTE :

POUR : 38

ABSTENTION : 1

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Premier Vice-Président du Conseil Départemental.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. BACHELIER, Mme TSILIKAS, M. SEGAUD, Mme FOMBARON, M. GHIGLIONE, M. CANAL, M. DE SAINT-JORES, Mme PEYTHIEUX, Adjoints au Maire.

Mme CHINAN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, Mme HELIES, M. DEBROSSE, M. LANGERON, M. FEUGERE, M. DEBRAY, Mme CHOQUET, M. TEIL, M. NAYAGOM, Mme DEFACQ-MULLER, M. ROLAO, Mme LEON, M. BALTZER, Mme AUFFRET, M. DESSEN, Mme DELAUNE, Mme SENE, M. LEMOINE, Mme BOXBERGER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme AUDOUIN, Adjointe au Maire.

M. COQUIN, Mme PUYFAGES, Mme SOURY, M. VERHÉE, Conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme AUDOUIN	procuration à	M. GHIGLIONE
M. COQUIN	procuration à	Mme GUILLARD
Mme PUYFAGES	procuration à	M. TEIL
Mme SOURY	procuration à	M. BALTZER
M. VERHÉE	procuration à	Mme DELAUNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Jean-Marc BALTZER, Conseiller municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 311-1 et suivants et R 311-1 et suivants et notamment l'article R 311-5

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine en date du 12 décembre 2000 portant création du Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry,

VU les statuts du Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry,

VU la délibération n° 2010-21 du 9 décembre 2010 du Comité Syndical modifiant le périmètre statutaire du Syndicat Mixte,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 décembre 2012,

VU l'étude d'impact environnemental du projet,

VU l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 8 juin 2016,

VU la délibération n°2016- 19 du comité syndical du 6 octobre 2016 approuvant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact relative au projet d'aménagement urbain du site de la faculté de pharmacie,

VU la délibération n° 2016-22 du comité syndical du 14 novembre 2016 approuvant le bilan de la concertation relative au projet d'aménagement urbain du site de la faculté de pharmacie,

VU la délibération n° 2016-23 du comité syndical du 14 novembre 2016 approuvant le dossier de création de la ZAC du Business Parc,

VU le dossier de création de ZAC établi conformément aux dispositions de l'article R 311-2 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente le projet de ZAC « Business Parc » pour développer l'attractivité tertiaire de la ville et améliorer le taux d'emploi communal,

CONSIDÉRANT la saisine de la Commission « Urbanisme et Logement – Travaux – Environnement – Développement Numérique »,

SUR PROPOSITION de **Monsieur SEGAUD** rapporteur de ce dossier,

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le dossier de création de la ZAC « Business Parc » annexé à la présente délibération et de créer la ZAC

ARTICLE 2 : Que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 311-5 du Code de l'Urbanisme :

- Un affichage d'un mois en Mairie
- Mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le Département

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
* Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
* Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé le registre les membres présents.

Délibération
Reçue en Préfecture le : 19 DEC 2016
Publiée le : 19 DEC 2016
Certifiée exécutoire par le Maire
En application de l'article 2131-1 du C.G.C.T


Le Maire
Georges SIFFREDI
Premier Vice-Président du Conseil Départemental



Pour ampliation
Le Directeur Général des Services


Georges ROCA

